



Examen des selles ou vermifuger régulièrement ?

Les documents d'ESCCAP donnent des réponses

171022. L'objectif des analyses de selles et des vermifuges est de protéger les chiens et les chats contre les risques sanitaires liés à une infestation par des vers tout au long de leur vie. Parallèlement, le diagnostic, la médication et la prévention doivent veiller à ce que les animaux à quatre pattes excrètent le moins possible d'œufs de vers dans leurs fèces, œufs qui peuvent ensuite contaminer d'autres animaux et même des humains. Afin de pouvoir décider si les examens des fèces ou les vermifuges réguliers sont mieux adaptés à la situation individuelle, les faits suivants doivent être mis en balance dans une analyse des risques.

Faits concernant l'examen des selles

Dans le cadre d'un examen des selles, le laboratoire vérifie si l'animal à quatre pattes excrète des œufs de vers à ce moment-là. Si des indices d'une infection par des vers sont trouvés, une infestation par des vers est prouvée avec certitude. L'absence d'œufs ou de protéines de vers n'exclut toutefois pas une infestation par les vers. Il se peut que l'animal reçoive un résultat d'analyse positif dès le lendemain de l'examen des selles. Cela est particulièrement vrai pour les infections par le ténia, pour lesquelles l'examen des fèces présente une sensibilité particulièrement faible. Par conséquent, plus l'examen des fèces est fréquent, plus il est fiable. Il est important que les examens de fèces soient effectués régulièrement (aussi souvent que les vermifuges recommandés). L'échantillon de fèces à analyser doit contenir au moins 10 grammes et être collecté si possible sur une période de 3 jours.

Faits concernant la vermifugation

Après un traitement vermifuge, l'animal est débarrassé des vers dans les 24 heures environ et aucun œuf infectieux ne peut plus être excrété. Si l'animal est réinfecté dès le lendemain du traitement, il faut compter 3 à 5 semaines, selon le type de parasites, pour que de nouveaux vers complètement développés s'installent dans l'intestin et que des œufs infectieux soient éliminés dans les fèces. Cela signifie qu'un traitement vermifuge offre une protection sûre contre les vers adultes dans l'intestin et les œufs infectieux dans les fèces pendant environ 3 à 4 semaines. Le vermifuge peut être administré sous forme de comprimés, de pâte, de spot-on ou de seringue - tous ces produits sont soumis à prescription médicale.

Conclusion

Si l'on veut garantir que son animal n'a pas de vers et s'assurer qu'il n'excrète pas d'œufs infectieux, les examens de selles ne sont pas une mesure appropriée en soi. La seule option consiste à vermifuger l'animal toutes les quatre semaines. Cela n'est toutefois pas nécessaire pour la plupart des animaux. Elle est recommandée, par exemple, lorsque les chiens et les chats vivent en contact étroit avec de jeunes enfants ou des personnes immunodéprimées ou sujettes à des maladies. Pour les animaux présentant un risque moyen d'infection, la règle générale est de 4 vermifugations par an. Des études ont montré qu'un traitement de 1 à 3 fois par an en moyenne n'offre pas une protection suffisante.

Si l'on n'attache pas d'importance à un compagnon à quatre pattes complètement exempt de vers, mais que l'on souhaite simplement le protéger d'une infestation de vers avancée et réduire au maximum l'excrétion d'œufs, on peut procéder à des analyses de fèces tous les trois mois en moyenne. Un traitement vermifuge n'est alors administré que si des œufs de vers ont été détectés. Si un animal à quatre pattes présente un risque d'infection très élevé, par exemple s'il sort régulièrement sans surveillance ou s'il a beaucoup de contacts avec ses congénères, et s'il s'avère que les examens des selles indiquent toujours une infestation par les vers, il convient d'envisager une vermifugation régulière.

Utiliser le test en ligne

La fréquence des examens d'excréments ou des traitements vermifuges dépend de l'attitude individuelle, de l'alimentation et de l'utilisation du quadrupède. Les propriétaires de chiens et de chats peuvent également déterminer les intervalles recommandés pour leur propre animal en effectuant un test en ligne sur www.esccap.ch et en discutant du résultat dans le cabinet vétérinaire.

Les documents offrent aux vétérinaires et au personnel spécialisé en médecine vétérinaire ainsi qu'aux propriétaires d'animaux un aperçu concis. Ils permettent de protéger correctement les chiens et les chats contre les vers et de protéger la santé humaine.

>>> Télécharger ici le guide modulaire 1 « Lutte contre les helminthes du chien et du chat » :

[ESCCAP-CH_MGL1_Endoparasiten_f_def_121120.pdf](#)

>>> Télécharger ici le guide 1 « Lutte contre les vers (helminthes) chez les chiens et les chats » :

[ESCCAP-CH_GL-Endo-rev_f_def_140415-2_cut.pdf](#)

>>> Télécharger ici le « Schéma individuel de vermifugation du chien » :

[ESCCAP-Entwurmungsschema_Hund_f.pdf](#)

>>> Télécharger ici le « Schéma individuel de vermifugation du chat » :

[Escap-Entwurmung-Katze-fr.pdf](#)

>>> Télécharger ici le dépliant « Combien de vermifugations ? » :

[ESCCAP_Leporello2011_F](#)